



Note relative à la mise en place de défibrillateur

A l'attention des Présidentes et Présidents des Comités Régionaux, Départementaux et de l'ensemble des clubs affiliés à FFPJP

Suite à l'arrêt cardiaque et au décès de son mari sur une compétition officielle de pétanque, son épouse a souhaité que ce tragique accident et ses suites soient portés à votre connaissance et qu'une information soit faite afin que pareille chose puisse être évitée et ne se renouvelle pas.

Dans le cadre de la pratique d'une activité sportive, lors d'un événement, en intérieur comme à l'extérieur, **personne n'est à l'abri d'un arrêt cardiaque** dû à l'effort, l'alcool ou l'effet de foule.

Équiper son boulodrome d'un défibrillateur automatique externe (DAE) permet de **porter secours aux victimes rapidement** et ainsi éviter des séquelles neurologiques irréversibles.

Avec le décret du 21 décembre 2018, s'équiper d'un défibrillateur devenait **obligatoire** dès le 1er janvier 2020 si vous recevez plus de 300 personnes, au 1er janvier 2021 si vous recevez entre 50 et 300 personnes, et **au 1er janvier 2022** pour les établissements sportifs clos et couverts et les salles polyvalentes sportives. Ceci concerne donc tous nos boulodromes clos et couverts, mais également nos ERPPA et nos compétitions.

Mais il faut impérativement avoir un défibrillateur pour réaliser les 3 étapes essentielles à la survie : **appeler les secours, faire un massage cardiaque, défibriller**.
Aujourd'hui, [n'importe qui peut se servir d'un défibrillateur](#) en particulier nos éducateurs et arbitres qui possèdent le PSC 1.

Avant d'investir dans l'achat ou la location d'un défibrillateur, il est important que vous vous rapprochiez de votre municipalité afin de voir avec elle, les lieux d'implantation des DAE et comment y accéder le plus facilement et le plus rapidement possible. Il est également important que vous vous rapprochiez de professionnels qui sauront vous guider afin de faire le meilleur choix en matière de DAE mais également pour choisir la formule (achat ou location) la plus adaptée à vos besoins.

Je ne peux que vous inciter à faire la démarche car dans un monde qui change et se judiciarise, votre qualité de dirigeant vous expose et on n'est jamais assez prudent. En vous protégeant, vous protégez les autres et peut-être vous sauvez des vies.

Merci pour votre collaboration.

Pour le Comité Directeur
Michel LE BOT
Président de la FFPJP